

Périmètre 38N TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2020

BILAN

ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	216 858	216 858	0	2 443
	Fonds commercial (1)				
	Autres	39 677	31 512	8 166	20 271
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	1 201 704		1 201 704	1 201 704
	Constructions	22 028 502	17 172 000	4 856 501	5 464 608
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 901 913	3 843 416	58 497	101 458
	Autres	1 476 052	1 223 664	252 388	304 858
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2) :					
Participations	123 812	53 661	70 152	70 152	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Prêts et avances inter-services accordés					
Autres	47 744		47 744	47 744	
Total I	29 036 278	22 541 111	6 495 167	7 213 254	
Actif Circulant	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production (biens et services) (a)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	71 109		71 109	32 946
	Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés (b)	2 548 482	29 995	2 518 486	1 740 171	
Autres	262 834		262 834	315 822	
Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 028 786		2 028 786	2 725 341	
Charges constatées d'avance (3)	86 114		86 114	57 962	
Total II	4 997 325	29 995	4 967 329	4 872 242	
Comptes de Régularisation					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	34 033 602	22 571 106	11 462 496	12 085 497	
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an			83 740	95 186	

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part
 (b) Créances résultant de ventes ou de prestations de services

Périmètre 38N TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2020

BILAN

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capitaux Propres	Apports	823 935	823 935
	Ecarts de réévaluation (a)		
	Réserves:		
	Réserves réglementées		
	Autres		
	Report à nouveau (b)	3 675 276	3 254 987
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)	533 435	420 288
	Subventions d'investissement	128 614	234 688
	Provisions réglementées		
	Total I	5 161 260	4 733 899
Autres fonds Propres	Droits du concédant		
	Total I bis		
Fonds effort de construction	Fonds issus du versement des employeurs à l'effort de construction		
	Fonds sous forme de subventions		
	Fonds sous forme de prêts		
	Fonds en vue de souscriptions de titres		
	Total I ter		
Provisions pour Risques et Charges	Provisions pour risques	227 743	878 372
	Provisions pour charges	802 363	816 063
	Total II	1 030 106	1 694 435
Dettes (1) (e)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 566 886	3 999 569
	Emprunts et dettes financières divers		
	Prêts et avances inter-services reçus		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	120	28 596
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (d)	606 406	598 711
	Dettes fiscales et sociales	192 518	303 320
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 184	134 379
	Autres dettes	442 847	479 993
	Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison		
Comptes de régularisation (1)	Produits constatés d'avance	424 170	112 596
	Total III	5 271 130	5 657 163
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL (I + I bis + I ter + II + III + IV)	11 462 496	12 085 496
	(1) Dont à plus d'un an	3 183 637	3 581 025
	Dont à moins d'un an	2 087 493	2 076 138
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

(a) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(c) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

(d) Dettes sur achats ou prestations de services.

(e) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

(f) Autres que 16883, 16884

NB : Les comptes 426, 443C, 451C, 458C peuvent aussi être rattachés au poste "Autres dettes" si leur nature véritable le justifie.

Périmètre 38N TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2020

COMPTE DE RESULTAT

Charges	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation (1) :		
Parts contributives (A)		
Achats de marchandises (a) Variation de stock (b)	20 454	25 037
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	6 509 757	6 440 111
Impôts, taxes et versements assimilés	109 804	100 144
Salaires et traitements	458 819	444 561
Charges sociales	246 643	248 995
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	772 277	798 464
Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 956	10 842
Pour risques et charges : dotations aux provisions	136 598	73 336
Autres charges	99 744	192 744
Contributions versées aux services		
Sous-total (B)	8 359 053	8 334 234
TOTAL (A+B) = I	8 359 053	8 334 234
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (2)	171 720	187 901
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL III	171 720	187 901
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital	1 563	2 390 9 640
Dotations aux amortissements et aux provisions		29 230
TOTAL IV	1 563	41 260
Impôts sur les bénéfices (V)	6 426	60 715
Total des charges (I + II + III + IV + V)	8 538 763	8 624 110
Solde créditeur = bénéfice (3)	533 435	420 288
TOTAL GENERAL	9 072 197	9 044 398

Y compris :

- redevance de crédit-bail mobilier 6122
- redevance de crédit-bail immobilier 6125
- 1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- 2) Dont intérêts concernant les entreprises liées
- 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

- a) Y compris droits de douane
- b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)
- c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir

Périmètre 38N TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2020

COMPTE DE RESULTAT

Produits	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ressources fiscales (A)	3 052 117	3 020 290
Ventes de marchandises	9 224	
Production vendue (biens et services) (a)	3 968 313	4 325 920
Sous-total (B) - Montant net du chiffre d'affaires (b)	3 977 537	4 325 920
Production stockée (c)		
Production immobilisée		
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	1 027 667	1 012 088
Reprises sur provisions (et amort), transferts de charges	60 019	168 356
Autres produits	5 334	2 369
Contributions reçues des services		
Sous-total (C)	1 093 020	1 182 813
TOTAL (A+B+C) = I	8 122 674	8 529 023
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun (II)		
Produits financiers :		
De participation (2)	42 843	40 494
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 993	24 029
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
TOTAL III	44 836	64 523
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	21 987	40 226
Sur opérations en capital	106 074	337 445
Reprises sur provisions et transferts de charges	776 627	73 181
TOTAL IV	904 688	450 852
Total des produits (I + II + III + IV)	9 072 197	9 044 398
Solde débiteur = perte (3)	0	0
TOTAL GENERAL	9 072 197	9 044 398

- 1) Dont produits afférents des exercices antérieurs
- 2) Dont produits concernant les entreprises liées
- 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes (des éléments de 708 peuvent être affectés aux ventes de marchandises)

b) Activité professionnelle normale et courante

c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

BUDGET EXECUTE 2020

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, dont le total est de 11 462 496 €, et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat bénéficiaire de 533 435 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier de notre Compagnie Consulaire.

Contexte de l'année 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est aggravée en mars 2020 et a contraint la France, comme de nombreux autres pays en Europe et dans le monde, à prendre des mesures de confinement de la population, de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges. Ces circonstances ont entraîné une forte baisse de l'activité économique.

Parallèlement, le Gouvernement français et les institutions bancaires ont mis en œuvre des mesures de soutien à l'économie et aux entreprises.

Pour faire face aux circonstances exceptionnelles engendrées par cette crise sanitaire, la CCI NORD ISERE a su adapter très rapidement son organisation aux circonstances. C'est ainsi qu'il a été mis en place dès le 16 mars 2020 un plan de continuité d'activité comprenant le déploiement d'un certain nombre de mesures visant à assurer tant la sécurité et la santé des collaborateurs que la sécurité et la santé financière de notre structure, parmi lesquelles :

- Renforcement des actions de prévention des risques par la communication des procédures, l'animation des équipes, la fourniture des équipements de protection individuelle
- Réduction des horaires d'ouverture au public et adaptation des horaires de travail aux besoins de l'activité
- Mise en place d'une cellule de crise pour renseigner, orienter aider les entreprises dans leurs démarches pour obtenir des aides
- Mobilisation des équipes auprès des ressortissants de notre territoire pour la mise en place des actions dans le cadre de France relance
- Recours à l'activité partielle pour une personne du Port de Vienne Sud
- Suivi régulier par la réalisation de forecast du niveau d'activité du Port qui a souffert d'une réduction des volumes sur son activité Charbon

- Renforcement de la communication via des newsletters, de campagnes phoning, communication sur notre site internet afin d'être force de proposition pour contenir la baisse de la formation continue.
- Mise en place des cours en visio pour les étudiants, et de formation dès que cela était possible

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice :

La crise sanitaire liée au Covid-19 a contraint la France à prendre des mesures de couvre-feu en début d'année suivies début avril par un re-confinement de la population. Des mesures de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges ont également été adoptées. Ces circonstances ont à nouveau entraîné un ralentissement de l'activité économique et des perturbations sur la reprise.

La CCI NORD ISERE a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation s'inscrit dans la continuité de la situation ayant caractérisé l'année 2020. Par conséquent, la CCI n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2020 au titre de cet événement.

BUDGET EXECUTE 2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992, dans le respect des principes suivants :

. Continuité de l'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée

. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

. Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BUDGET EXECUTE 2020

1 – FAITS MARQUANTS

1.1 - Risque lié au système d'assurance chômage spécifique consulaire (CMAC) :

Jusqu'au 31/12/2018, les CCIR cotisaient au régime d'assurance chômage (CMAC) pour les collaborateurs qu'elles employaient (collaborateurs titulaires, CDD, vacataires). La mutualisation du risque entre les adhérents à laquelle procédait la CMAC a été jugée non conforme au régime de l'auto-assurance dont relèvent les établissements publics (Art. L5424-2 du Code du Travail). Aussi la CMAC a dû se mettre en conformité en procédant à l'arrêt de ce dispositif, en attendant de liquider ledit régime.

Depuis le 1er janvier 2019, les CCIR ne cotisent plus à la CMAC. Elles sont devenues leur propre assureur en remboursant directement à Pôle Emploi qui se substitue à la CMAC dans le cadre d'une convention tripartite, les allocations versées aux bénéficiaires. A compter de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, les CCIR qui le souhaitaient avaient la possibilité d'adhérer au système d'assurance chômage de droit commun (Assedic) pour la population fermée des collaborateurs relevant du régime consulaire. La CCIR Auvergne Rhône Alpes a donc décidé d'adhérer au régime général d'assurance chômage à effet du 1er avril 2020. La CCIR continue tout de même d'être auto assureur jusqu'au passage au système d'assurance chômage de droit commun. La CCIR continuant à être son propre assureur pour les départs ayant eu lieu avant le 1 avril 2020.

Comme l'année dernière, une provision pour charge a été estimée au 31 décembre 2020 par CCI France au travers d'une prestation d'actuariat. A noter que les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ont été modifiées à partir du 1er novembre 2019 mais certaines mesures devant prendre effet en 2020 ont été décalées sur 2021 du fait de la crise sanitaire, Elles seront applicables au 01 avril 2021,

Au 31 décembre 2020 l'engagement dans les comptes de la Chambre s'élève à 181 073 € et a donné lieu à une reprise de provision de 53 255 €

Selon les préconisations du réseau national, les flux liés à cette provision ont été comptabilisés en résultat exceptionnel.

1.2 - Dans le cadre de la convention d'amodiation qui lie le Port de VSS service géré par la CCI Nord-Isère et la CNR, une provision pour risque concernant le paiement de la taxe foncière à la CNR a été constituée au fil des années sur la base des éléments connus en 2005 et ce jusqu'en 2017, Depuis 2018 la CNR nous refacture de la la taxe foncière. De ce fait et estimant la prescription de la dette atteinte, la provision pour risque a été reprise sur cet exercice. Son montant de 723 372 € a été constaté en produit exceptionnel.

Cette convention d'amodiation prévoit un engagement de restitution du Port au terme de la concession fixée au 31/12/2023 dont les modalités de sorties ne sont pas encore connues à ce jour.

1.3 - Suite à la réforme de la formation, nous avons créé le 19 juin 2020 un CFA (Centre de Formation Apprentis) proposant 8 titres professionnels, 4 titres RNCP (Répertoire National de la certification professionnelle) et 3 BTS de l'éducation nationale. A la rentrée de septembre 2020, environ 80 apprentis ont intégrés notre centre de formation. Le financement des contrats est assuré par les OPCO de branche de l'entreprise accueillant l'apprenti,

La loi nous obligeant un suivi stricte de cette structure, nous avons créé un service dédié. Nos classes étant composées d'apprenants avec des statuts différents (contrat de professionnalisation, apprenti, ou initiale), les charges et produits ont été comptabilisés sur le service formation en globalité. A la clôture, afin de ventiler les charges et produits de la période entre le service formation et le CFA nouvellement créé nous avons utilisé une clé de répartition basée sur le nombre d'heures de formation théorique des apprentis au 31/12/2020.

1.4 - Dans le cadre du suivi de nos anciens contrats d'apprentissage signés avant la rentrée scolaire 2020 et gérés via notre partenaire l'IFA des Alpes, et pour faire suite à la réforme des modalités de financements des contrats d'apprentissage et à la substitution d'un financement Région par un financement OPCO, la CCI Nord Isère a eut connaissance tardivement d'une prise en charge OPCO dès la rentrée 2019 pour des montants supérieurs à l'historique. De fait, le chiffre d'affaires 2019 du Service Formation a été sous-évalué à tort de 61 K€, ce qui a permis à l'inverse de soutenir le résultat 2020 pour un montant équivalent.

2 - METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions à usage bureau (gros œuvre, structure)	40 ans
- Constructions à usage industriel (gros œuvre, structure)	15 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 25 ans
- Installations générales	10 à 15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

2.2 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires éventuels. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

2.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5 - Provisions réglementées

Elles sont constituées par : Néant

2.6 - Provisions pour indemnités de fin de carrières et allocations d'ancienneté

Les engagements sont calculés sur la base d'une évolution actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 01 avril 2003. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

La CCI affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

Toutes hypothèses retenues dans ce calcul sont fixées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sont communes à l'ensemble des CCIT de la Région Auvergne Rhône-Alpes (taux de charges sociales, de turnover, de revalorisation).

Le choix du taux d'actualisation est révisé à chaque clôture et porte sur le dernier TMO connu (taux moyen des emprunts obligataires). Les hypothèses sont les suivantes au 31/12/2020 :

- Taux d'actualisation : 0,50 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les autres ;
- Taux de charges sociales : données individuelles ;
- Table de mortalité : INSEE F 2008-2010 ;
- Méthode de calcul retenue : Norme IAS19 en unités de crédits projetés service prorata.

2.7 – Provisions CMAC

Les engagements concernant la CMAC ont été évalués par un actuaireretenu au plan national, dont les règles d'évaluation sont précisées ci-après :

METHODE D'EVALUATION RETENUE PROVISION CMAC

Population évaluée

La population des bénéficiaires de l'assurance chômage a été communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnisations sur la période du 01/12/2019 au 30/11/2020.

La population évaluée a été segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
 - Les personnes ayant des droits non déchus.
 - Les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits l'année N après l'âge de soudure (ils ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande),
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées, mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
 - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite.
 - Comme dans la partie précédente, ont été provisionnées les personnes ayant des droits non déchus.
 - Ont été retirés les apprentis de la population évaluée car ils ont une très forte probabilité d'utiliser leur droits d'option lors de leur futur période de chômage (sauf les apprentis qui ont droit à l'ARCE car ils ont créé leur entreprise).
- Les personnes dont le dossier est en cours d'instruction au 30/11/2020 mais non mis en paiement,
- Les CDD connus au 30/11/2020,
- Les personnes dont l'annonce de la future rupture de contrat de travail a été formalisée au 30/11/2020 et dont la durée des contrats est d'au moins 4 mois.

Méthode d'évaluation

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnité chômage et des cotisations de retraite relatives à cette indemnisation.

Pour chaque participant, la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de fin versement de la prestation. Les engagements totaux envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de maintien au chômage jusqu'à la fin de versement de la prestation (fin de droit ou décès ou retraite si l'âge de soudure est atteint),
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

La somme actualisée des flux probables de prestations versées à des bénéficiaires d'une allocation chômage à la date de l'évaluation, correspond à l'engagement devant être couvert par l'ensemble des CCI. Les agents permanents à la date de calcul, pour lesquels des droits potentiels pourraient être générés du fait de leur période d'activité au sein des Chambres ont été exclus de l'évaluation.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (Coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'entrée en indemnisation des CDD terminant leur contrat sur l'exercice suivant ou des permanents en cours de rupture de contrat connue à la date de calcul.

Cette dernière est la résultante d'une provision de maintien au chômage calculée sur la base des droits acquis à la date de calcul (fonction du salaire des douze/vingt-quatre derniers mois et de la durée d'affiliation) et d'une probabilité d'être bénéficiaire d'une prestation l'exercice suivant la date d'évaluation.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de l'entité.

Pour le calcul de cet engagement, il a été utilisé une loi de maintien au chômage par tranche d'âge. Cette loi est extraite d'une étude UNEDIC de 2012 sur le taux de persistance au chômage. Une cohérence globale de cette loi a été réalisée avec les observations des bénéficiaires du régime d'assurance chômage gérés par la CMAC jusqu'en 2018. Cette loi nous permet de calculer, dans la limite de la durée d'indemnisation prévue par la réglementation UNEDIC, un flux probable de prestations jusqu'au terme (indemnisation et cotisations de retraite). Celle-ci est couplée à une table de mortalité pour simuler les fins d'indemnisation liées au décès (La table INSEE 2014-2016).

Il a été cependant fait l'hypothèse que les bénéficiaires d'une allocation chômage âgés de 59 ans et plus seraient maintenus au chômage, jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Enfin, étant donné que l'historique de la carrière n'est connu qu'au moment de la demande d'indemnisation, l'engagement pour les futures ruptures de contrats de travail (Fin de contrat et CDD) a été déterminé comme le produit de l'ARE de l'individu par une durée moyenne, sauf dans le cas où l'historique dans les CCI donnaient des droits supérieurs.

Les durées moyennes utilisées pour le calcul des provisions ont été établies sur les observations au sein de la CMAC faites en 2019 et sont résumées dans le tableau suivant :

Tranche d'Age	Durée Moyenne pour CDD	Durée Moyenne pour CDI
0-24 ans	13 mois	23 mois
25-29 ans	16 mois	23 mois
30-34 ans	16 mois	23 mois
35-39 ans	16 mois	23 mois
40-44 ans	16 mois	23 mois
45-49 ans	16 mois	23 mois
50-52 ans	19 mois	23 mois
53-54 ans	20 mois	30 mois
55-58 ans	21 mois	34 mois
>= 59ans	22 mois	34 mois

PRISE EN COMPTE DE LA REFORME AU 1ER NOVEMBRE 2019

La réforme du régime de l'UNEDIC devait être applicable qu'aux allocataires effectuant une demande de droits à compter du 1er novembre 2019 et dont la fin de contrat est postérieure au 31/10/2019. Cependant, la crise sanitaire a décalé la mise en œuvre de cette réforme, dans un premier temps au 1er janvier, puis au 1er avril 2021.

La pleine mesure de cette réforme, dont le calendrier d'application reste à ce jour incertain, ne se fera que progressivement qu'au fil des demandes d'allocation. En l'état des dispositions initialement prévues, dont certaines d'entre elles seront revues suite à leur annulation récente par le Conseil d'Etat, elle devrait avoir les impacts suivants :

- Diminution du nombre de demandeurs d'allocation du fait de l'augmentation de la durée minimum d'affiliation de 4 à 6 mois et du rechargement des droits (disposition prise en compte pour les ruptures postérieures au 31 mars 2021) ;
- Au bout de 7 mois, baisse des droits de 30% pour les Salaires de Référence supérieurs à 4 518 € (disposition prise en compte pour les ruptures postérieures au 31 mars 2021).
- En ce qui concerne les démissionnaires à la suite d'un CDI d'au moins 5 ans, le droit aux indemnités de chômage des salariés démissionnaires est limité aux seuls salariés de droit privé ayant travaillé au cours des 2 dernières années (3 dernières s'ils ont au moins 53 ans) intégralement ou majoritairement pour une CCI ayant adhéré à titre irrévocable au régime général au moment de la démission (les agents publics sont exclus du dispositif)

Par ailleurs, le bénéficiaire de la mesure doit avoir présenté et validé un projet professionnel devant une commission paritaire régionale.

Il est donc très probable que cette disposition soit très peu appliquée au sein de populations concernées par l'étude :

- Pour les salariés des CCIR ayant adhéré à titre irrévocable au régime général, elle ne pourrait s'appliquer qu'aux ruptures postérieures à la date de leur adhésion et au seul bénéfice des personnels de droit privé ayant au minimum 2 ans d'ancienneté. Or l'embauche de salariés de droit privé par les CCIR n'est obligatoire que depuis la publication de la loi PACTE (à compter de juin 2019).
- Pour les salariés de droit privé des CCIT au titre de leurs SIC, non identifiés comme bénéficiaires dans les fichiers fournis par Pôle Emploi, il conviendrait que les CCI employeurs aient connaissance de la validation effective du projet professionnel des intéressés pour fournir les éléments de calcul afin que les cas concernés soient pris en compte dans l'évaluation. Hors ce cas précis, les effets de changement de comportement, tant des salariés que des employeurs, liés à ces nouvelles mesures étant difficilement estimables et étalées sur plusieurs années, il a été conservé les lois de maintien au chômage actuelles.

Point d'attention :

Pour les demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits entre le 30 octobre 2020 et le 31 janvier 2021, l'arrêté du 23 décembre 2020 prolonge les droits à l'allocation chômage du nombre de jours calendaires compris entre la date d'épuisement des droits et le 31 janvier 2021, desquels sont déduits les jours non indemnisables au titre de cette période. Cette mesure a été prise en compte.

Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0.00%	0.00%
Taux d'évolution de l'inflation	1.70%	1.70%
Taux de progression des ARE	1.70%	1.70%
Partie fixe de l'ARE	12.05 €	12.00 €
Allocation minimum de l'ARE	29.38 €	29.26 €
Plafond de la Sécurité Sociale	41 136 €	41 136 €
Taux de prorogation des CDD	0.00%	0.00%
Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail	157 jours	157 jours

Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Age de début de carrière :		
Cadres	22 ans	22 ans
Non Cadres	22 ans	22 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 14-16	INSEE TD/TV 13-15

IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCO RP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	256 536		
CORPO RE L L E S	Terrains		1 201 704		
	Constructions	Sur sol propre		11 912 177	
		Sur sol d'autrui		6 219 046	
		Installations générales, agencements et aménags.*		3 880 428	16 851
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			3 915 705	4 153
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménags.*		420 112	
		Matériel de transport		6 258	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		999 011	33 185
		Emballages récupérables et divers		0	
	Immobilisations corporelles en cours			0	
Avances et acomptes			0		
TOTAL III			28 554 442	54 189	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0		
	Autres participations		123 812		
	Autres titres immobilisés		15		
	Prêts et autres immobilisations financières		47 744		
	TOTAL IV		171 571	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			28 982 549	282 088	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation négative ou évaluation par mise en équivalence
		par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		
INCO RP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I		0	
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II		256 536	
CORPO RE L L E S	Terrains			1 201 704	
	Constructions	Sur sol propre		11 912 177	
		Sur sol d'autrui		6 219 046	
		Inst. gales. Agenct. et am. des constructions		3 897 279	
	Installations techniques, matériel et outillages Industriels			3 919 858	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agenct. et aménagents divers		420 112	
		Matériel de transport		6 258	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	460	1 031 736	
		Emballages récupérables et divers*		0	
	Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0	
TOTAL III		0	460	28 608 171	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			0	
	Autres participations		0	123 812	
	Autres titres immobilisés			15	
	Prêts et autres immobilisations financières			47 744	
	TOTAL IV		0	0	171 571
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	460	29 036 278	0

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE
BUDGET EXECUTE 2020

AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I					0
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		233 821	14 549		248 370
Terrains		0			0
Constructions	Sur sol propre	7 561 970	360 551		7 922 520
	Sur sol d'autrui	5 970 442	127 516		6 097 958
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	3 014 630	136 892		3 151 522
Installations techniques, matériel et outillages industriels		3 803 366	52 562		3 855 929
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers	259 779	34 392		294 170
	Matériel de transport	6 258			6 258
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	865 367	45 815	460	910 722
	Emballages récupérables et divers	0			0
TOTAL III		21 481 813	757 728	460	22 239 080
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		21 715 634	772 277	460	22 487 450
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EX,			CADRE C : Amt dérogatoire
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et recherche TOTAL I					
Immob. Incorporelles TOTAL II	14 549				
Terrains	0				
Constructions	sur sol propre	360 551			
	sur sol d'autrui	127 516			
	Instal gales., agenc et amt.	136 892			
Inst. Techniques mat. Et outillage	52 562				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales, agenc, amt	34 392			
	Matériel transport	0			
	Mat. Bureau et info, mob.	45 815			
	Emballages récup. Et divers	0			
TOTAL III	757 728	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	772 277	0	0	0	0
CADRE D					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Primes de remboursement des obligations					0

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature de la provision	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provision CNR Taxe foncière Port</u>	723 372		723 372	0
<hr/>				
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation exceptionnelle et imputation sur le résultat	723 372		723 372	0
<u>Provision sur litige bâtiment formation puit canadien</u>	5 000			5 000
<hr/>				
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation provision litige et imputation sur le résultat	5 000			5 000
<u>Provision Litige sur licenciement</u> risque sur AT au port	150 000		0	150 000
<hr/>				
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation pr risque et charge et imputation sur le résultat	150 000	0	0	150 000
<u>Autres provisions pour risques IFC et AA</u>	574 258	63 855	16 823	621 290
<u>Provision risque IFA des Alpes</u>	0	72 743		72 743
<u>provision charges CCART</u>	7 477	0	7 477	0
<u>provision CMAC</u>	234 328	0	53 255	181 073
<hr/>				
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation et imputation sur le résultat	816 063	136 598	77 555	875 106
TOTAL AU BILAN	1 694 435	136 598	800 927	1 030 106

ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts (1) (2)						
	Autres immobilisations financières			47 744		47 744	
	Clients douteux ou litigieux			35 996		35 996	
	Autres créances clients			2 512 485	2 512 485		
	Créances représentative de titres prêtés *		Provision pour dépréciation antérieurement constituée *	UQ			
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 288	1 288		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			16 553	16 553	
		Taxe sur la valeur ajoutée			21 483	21 483	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers			0	0	
	Groupe et associés (2)						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			294 618	294 618			
Charges constatées d'avance			86 114	86 114			
TOTAUX			3 016 282	2 932 542	83 740		
RENNVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)	
Emprunts obligataires convertibles (1)							
Autres emprunts obligataires (1)							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine						
	à plus d'1 an à l'origine		3 566 886	383 249	1 659 278	1 524 359	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)							
Fournisseurs et comptes rattachés			606 406	606 406			
Personnel et comptes rattachés			66 880	66 880			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			100 261	100 261			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée			22 743	22 743		
	Obligations sactionnées				0		
	Autres impôts, taxes et assimilés			2 634	2 634		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			38 184	38 184			
Groupe et associés (2)				0			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			442 967	442 967			
Dette représentative de titres empruntés *				0			
Produits constatés d'avance			424 170	424 170			
TOTAUX			5 271 130	2 087 493	1 659 278	1 524 359	
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	432 683	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032			

BUDGET EXECUTE 2020

7 - PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations <i>(intérêts courus)</i>	0
Autres titres immobilisés	
Prêts <i>(intérêts courus)</i>	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés <i>(factures à établir)</i>	363 098
Autres créances	10 520
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités (Intérêts courus à recevoir)	166
TOTAL	373 784

BUDGET EXECUTE 2020

8 - CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>(intérêts courus)</i>	258
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>(factures non parvenues)</i>	111 056
Dettes fiscales et sociales	95 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	38 184
Autres dettes	0
TOTAL	244 971

BUDGET EXECUTE 2020

9 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Eléments	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	86 114	424 170
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	86 114	424 170